



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime
de la Méditerranée
Division « action de l'État en mer »**

Toulon, le 18 janvier 2023
N° 009/2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 41/91 du 07 août 1991
instituant une zone interdite au mouillage à la sortie du port de pêche
d'Ile Rousse (Haute-Corse)

T. ABROGE : arrêté préfectoral n° 41/91 du 07 août 1991.

Le préfet Maritime de la Méditerranée,

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 5242-2 et L. 5243-6 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles 131-13 et R. 610-5 ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;

Vu le décret n° 2016-1108 du 11 août 2016 portant création de recueils d'actes administratifs des
préfectures maritimes sous forme électronique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19/2018 du 14 mars 2018 modifié réglementant la navigation et la pratique de
la plongée sous-marine le long du littoral des côtes françaises de Méditerranée ;

Vu le courrier électronique du 10 janvier 2023 de la direction de la mer et du littoral de Corse.

Considérant les limites des plans d'eau du port de pêche et du port de plaisance de l'Ile-Rousse ;

Considérant que la zone interdite au mouillage définie à la sortie du port de pêche de l'Ile Rousse, par
l'arrêté préfectoral n°41/91 du 07 août 1991, n'est pas située à l'extérieur des limites portuaires ;

Considérant que cette zone ne relève donc pas de la compétence du préfet Maritime.

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté préfectoral n° 41/91 du 07 août 1991 instituant une zone interdite au mouillage à la sortie du port de pêche d'Île Rousse est abrogé.

Article 2

Le directeur de la mer et du littoral de Corse, les officiers et agents habilités en matière de police de la navigation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de la Méditerranée.

Le vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi
préfet Maritime de la Méditerranée,

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- M. le préfet de la Haute-Corse
- M. le maire de l'Île-Rousse
- M. le directeur interrégional de la mer Méditerranée
- M. le directeur du service gardes-côtes des douanes de Méditerranée
- M. le directeur de la mer et du littoral de Corse
- M. le directeur du CROSS MED
- M. le chef du sous-CROSS Corse
- M. le commandant la région de gendarmerie Corse
- M. le commandant du groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Corse
- M. le procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Marseille (Tribunal maritime)
- M. le procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Bastia
- Shom

COPIES :

- CECMED/DIV OPS – J35 OPS COTIERES
- SEMAPHORE DE L'ÎLE-ROUSSE
- PREMAR MED/AEM/PADEM/RM
- Archives.